

Afin de valider la demande de prise en charge partielle par l'État de Genève, vous devez effectuer des démarches supplémentaires en fournissant les documents suivants :

→ Un justificatif de domicile dans le canton de Genève de moins de 3 mois — les justificatifs valables sont les suivants : factures d'électricité, de téléphone ou de l'assurance maladie, quittance de loyer, attestation de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM).

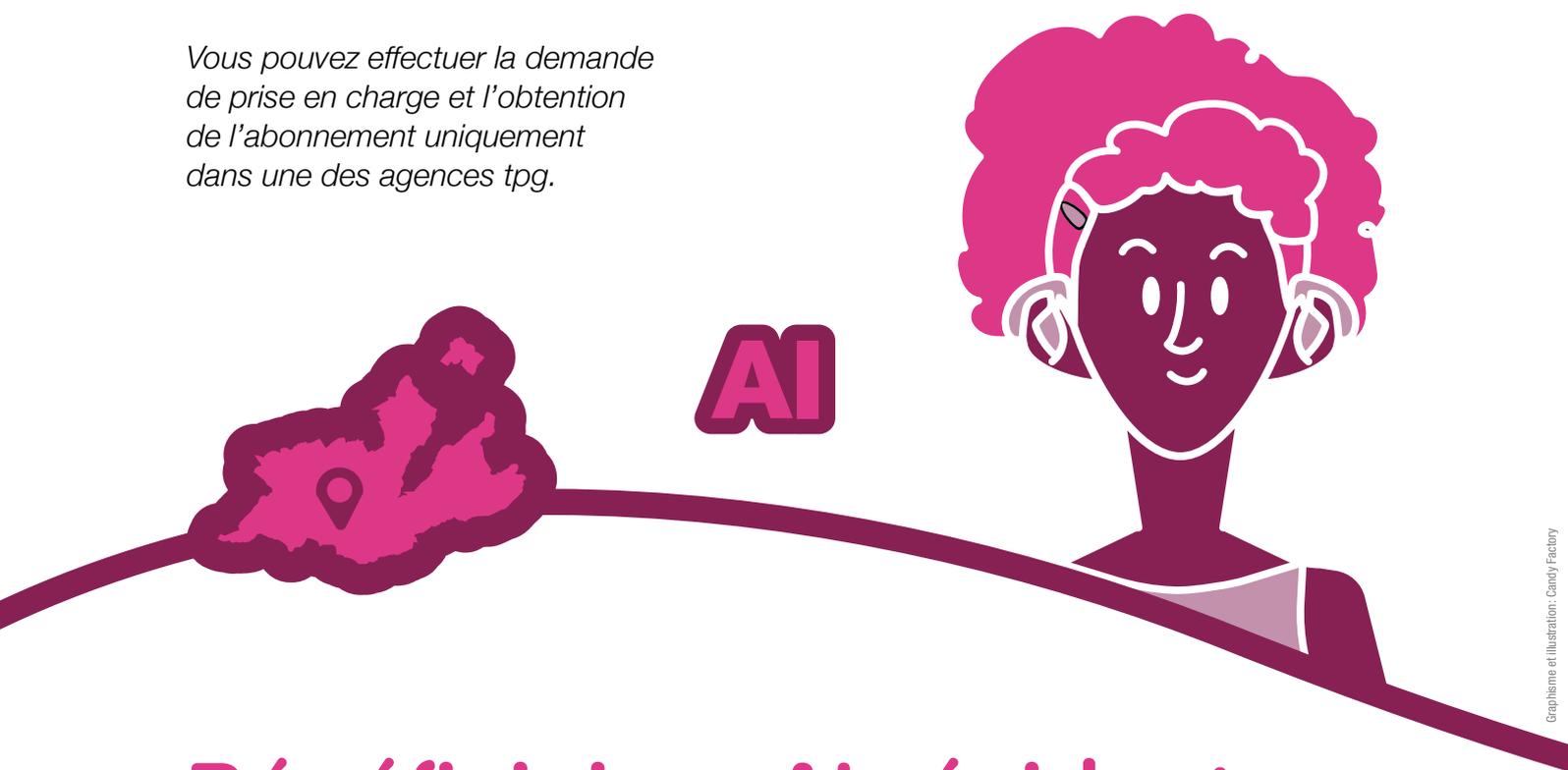
et

→ La dernière attestation fiscale de rente AI ou la première décision de rente AI de l'année de la demande.

ou

→ Remplir le formulaire « Attestation de rente AI » que vous pouvez trouver **sur notre site**.

Vous pouvez effectuer la demande de prise en charge et l'obtention de l'abonnement uniquement dans une des agences tpg.



**Bénéficiaires AI résidant
dans le canton de Genève:
prise en charge à 50 %**

σ tpg



Retrouvez les informations complètes sur les abonnements pris en charge par l'État.



Effectuez toutes vos démarches en ligne sur tpg.shop



Renouvellement d'abonnement et remboursement

Si vous possédez déjà un abonnement annuel unireso acheté en 2024, et en cours de validité, nous vous recommandons de procéder à son renouvellement quelques semaines avant son échéance courant 2025.

Lors du renouvellement de l'abonnement, vous pourrez faire une demande de remboursement pour la période de validité en 2025.

Vous trouverez les informations de remboursement et le formulaire en ligne sur notre page dédiée :



Obligation de voyager avec un titre de transport Création carte SwissPass

Il est important de rappeler que toute personne voyageant en transports publics doit posséder un titre de transport valide, même si elle bénéficie d'une prise en charge totale ou partielle du montant de son abonnement.

Tous les abonnements de transports publics sont activés sur une carte SwissPass. Nous recommandons donc à toutes les personnes qui n'en possèdent pas encore une de commander une carte SwissPass. La démarche est gratuite.

Pour créer un compte et commander une carte SwissPass en son nom ou à celui de son enfant, il est nécessaire de se connecter sur swisspass.ch.

Une pièce d'identité en cours de validité est indispensable.

